
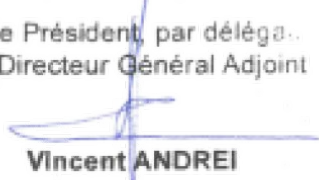


## **Bureau syndical du 21 juin 2018**

### **DELIBERATION N° 2018-06-043**

#### **Demande d'aides auprès d'éco organismes pour la réalisation d'une étude préalable à la mise en œuvre de filières locales de valorisation**

Nombre de membres 24			L'an deux mille dix-huit, le vingt et un juin à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie- Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer
En exercice	Présents	Votants	
23	12	12	
<b>Présents :</b> Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, MILANI Jean-Louis, GIORDANI Jean-Pierre, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et MICHELI Felix.			
<b>Présentes :</b> Madame : SOTTY Marie-Laurence et ZUCCARELLI Marie.			
<b>Absents :</b> Mesdames : BATTESTINI Serena. Messieurs : PAJANACCI Jean, GUIDONI Pierre, LACOMBE Xavier, GIFFON Jean-Baptiste, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, FILONI François, HABANI Yohan DE MEYER Jean-Michel et MELA François.			
Certifié exécutoire,  après transmission en Préfecture le : 10/07/2018 et de la publication de l'acte le: 10/07/2018		 Pour le Président, par déléga.. Le Directeur Général Adjoint  <b>Vincent ANDREI</b>	

Accusé de réception en préfecture  
 02B-200009827-20180621-2018-06-043-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2018  
 Date de réception préfecture : 10/07/2018

**Monsieur Guy Armanet, Vice Président, expose :**

Les objectifs visés par la feuille de route pour l'économie circulaire publiés en avril 2018 : mieux produire, mieux consommer, mieux gérer les déchets et parvenir à mobiliser tous les acteurs. Aussi, le Syndicat souhaite aller plus loin dans sa politique de développement de la valorisation en ouvrant un nouveau chantier, celui des filières de valorisations locales.

Afin de disposer d'une vision claire de l'état de maturité des filières mises en place sur l'île et ainsi définir s'il est opportun ou non de travailler au recyclage local de certains matériaux, le SYVADEC a décidé de missionner un bureau d'étude extérieur. Cette étude se déclinera en quatre points :

- Etablir un retour d'expérience le plus exhaustif possible sur tout ce qui a été fait dans des territoires similaires à la Corse (insulaire, touristique, pas d'industrie).
- Mettre en relation ces pratiques avec les besoins locaux
- Sélectionner les flux les plus pertinents et réaliser une pré-étude de marché
- Analyser les impacts économiques pour le syndicat, par rapport à la situation actuelle.

Le montant total du projet est de 80 000 € HT, pour lequel des cofinancements sont sollicités entre 60 et 70% auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de Corse, le solde restant à la charge du SYVADEC auquel s'ajoutera la TVA.

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir approuver le plan de financement présenté et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention au meilleur taux auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de Corse.

**Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:**

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et 5711-1

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Guy ARMANET, Vice-Président,

**à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le plan de financement présenté
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financeurs au meilleur taux.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

François TATTI